



## **DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

### **Délégation faite au Président**

**Réf. : P272\_2022**

**Date : 04/07/2022**

**OBJET : Réalisation d'études géotechniques pour la réalisation d'ouvrages (bâtiment, voirie, réseaux, digues) - Accord-cadre à bons de commandes**

### **Exposé**

Un groupement de commandes composé de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (coordonnateur) et de la commune de Cherbourg-en-Cotentin a été composé en vue de conclure un marché de travaux relatif à la réalisation d'études géotechniques pour la réalisation d'ouvrages (bâtiment, voirie, réseaux, digues).

Les missions d'études géotechniques concerneront les opérations suivantes :

- la création / réhabilitation d'un réseau d'eau potable et/ou d'assainissement EU/EP,
- la création ou l'auscultation de digues assurant un rôle de régulation des eaux pluviales,
- la création ou le renouvellement d'une structure de voirie,
- la réalisation de murs de soutènement,
- la création ou l'extension d'un bâtiment.

A ce titre, une procédure adaptée a été lancée le 11/03/2022 avec une date limite de réception des plis fixée au 11/04/2022. Elle porte sur l'établissement d'un accord-cadre de travaux mono-attributaire avec émission de bons de commandes.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, l'entreprise ci-dessous présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des documents de la consultation.

GINGER CEBTP  
ZAC la Clef Saint Pierre  
12 avenue Gay Lussac  
78990 ELANCOURT

Aussi, il est proposé de signer le marché public avec l'entreprise indiquée ci-dessus.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

### **Décide**

- **De signer** le marché public relatif à la réalisation d'études géotechniques pour la réalisation d'ouvrages (bâtiment, voirie, réseaux, digues) avec la société GINGER CEBTP, ZAC la Clef Saint Pierre, 12 avenue Gay Lussac, 78990 ELANCOURT,
- **De dire** que le marché débute à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2022 pour la première période. Il est ensuite reconductible 3 fois par période d'un an soit en 2023, 2024 et 2025,
- **De dire** que le marché sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes et est conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel fixé à 650 000,00 € HT,
- **De dire** que la dépense fera l'objet d'imputations multiples,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**